

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi 16 décembre 2019 Séance N° 2

de 20h00 à 20h40
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente: Mme Marie-Claire Combe

Présents : M. Olivier Duchoud
M. Sébastien Schornoz

Excusé : M. Aristide Bagnoud

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire Communal

20 citoyennes et citoyens sont présents et 4 membres du Conseil communal

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le Président excuse M. Aristide Bagnoud, conseiller communal qui ne pas être présent ce soir pour raisons familiales.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Présentation de la planification financière 2021/2024.**
- 5. Lecture du Budget 2020 de la Municipalité.**
- 6. Approbation du Budget 2020. Décision.**
- 7. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de MM Paul Praplan et Gérald Dürlemann, décédés depuis la dernière Assemblée.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 24 juin 2019 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

M. Gaston Bagnoud souhaite modifier le point no 4 à la page no 6 concernant la présentation du projet de construction sur parcelle 267. Information.

M. Gaston Bagnoud argumente que l'Assemblée primaire n'a pas pris de décision par rapport à ce projet.

Le Président prend note de la remarque et demande à l'Assemblée primaire si elle accepte la modification du procès-verbal.

L'Assemblée primaire se prononce par main levée et accepte la modification du procès-verbal par 18 oui, 0 non et aucune abstention déclarée.

Le procès-verbal du 24 juin 2019 est donc modifié comme suit :

Version du procès-verbal du 24 juin 2019 :

Le Président constate que des remarques constructives sont ressorties des discussions et que l'Assemblée primaire est favorable à un projet tel que présenté.

A remplacer la version susmentionnée par :

Le Président constate que des remarques constructives sont ressorties des discussions.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président nomme MM Philippe Villos et Jean-Michel Mayor comme scrutateurs.

3. Rapport du Président

Projet Lienne-Raspille : **le Président** informe les citoyens sur l'avancement du projet de Lienne-Raspille. A ce jour, la société Lienne-Raspille SA a sollicité le Service cantonal de l'agriculture afin d'obtenir des subventions. En effet, cette dernière ne pouvant plus bénéficier du programme RPC, elle devra trouver une autre source de financement.

Le Président rappelle que le projet Lienne-Raspille permettra le stockage supplémentaire de 4 millions de m³ d'eau par année au barrage de Zeuzier.

I.L.C.M Energie SA : le Président informe que la nouvelle centrale du lac d'Icogne est en fonction depuis le printemps 2019 et qu'actuellement les turbines sont opérationnelles. Il rappelle que la société I.L.C.M Energie SA appartient à 53% à la Municipalité d'Icogne.

Avenir de l'ACCM : concernant l'avenir de l'ACCM, **le Président** informe qu'une étude a été demandée afin de réformer la structure de l'ACCM. Suite à cette étude, 4 variantes

ont été proposées. **Le Président** ajoute que le Commune de Crans-Montana souhaite quitter l'association des communes et que les communes de Lens et d'Icogne souhaitent présenter une 5^{ème} variante proposant la création d'associations à buts multiples de droit privé. **Le Président** ajoute qu'une séance intercommunale entre les Conseils communaux d'Icogne, Lens et Crans-Montana est agendée en début d'année 2020.

4. Présentation de la planification financière 2021/2024

M. Lionel Nanchen présente la planification financière 2021/2024 qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée primaire. Il est souligné que les coûts de fonctionnement d'une collectivité publique ne varient que très peu d'une année à l'autre. Néanmoins les normes établies par le Canton du Valais imposent aux communes de planifier sur 4 ans leurs futures recettes et dépenses. **M. Lionel Nanchen** souligne que cette planification sur 4 ans est un indicateur primordial mais qu'il est important de faire preuve de prudence lors de l'établissement des budgets communaux.

5. Lecture du Budget 2020 de la Municipalité

La lecture détaillée du budget 2020 n'étant pas demandée, le Secrétaire communal donne lecture des principaux chiffres du budget 2020.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF	4'954'720.25
Revenus financiers	CHF	5'636'092.40
Marge d'autofinancement	CHF	681'372.15
Amortissements ordinaires	CHF	854'706.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	113'175.55
Réévaluations des participations du PA	CHF	3'920.00
Excédent de charges	CHF	290'429.65

INVESTISSEMENTS

Dépenses	CHF	664'938.39
Recettes	CHF	58'000.00
Investissements nets	CHF	606'938.39

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	CHF	681'372.15
Investissements nets	CHF	606'938.39
Insuffisance de financement	CHF	74'433.76

6. Approbation du Budget 2020. Décision

Le Président demande à l'Assemblée primaire de se prononcer à main levée. L'Assemblée primaire accepte le budget 2020 de la Municipalité par :

Oui : 17

Non : 0

Abstention déclarée : 0

Décision : le budget 2020 de la Municipalité est accepté par l'Assemblée primaire.

7. Divers

M. Gaston Bagnoud demande si le rapport d'audit concernant l'ACCM a porté sur la gestion de cette dernière.

Le Président répond qu'effectivement le rapport a porté sur la gestion et le fonctionnement de l'ACCM.

M. Gaston Bagnoud souhaite que l'exécutif d'Icogne aborde le sujet et envisage la possibilité de se retirer de l'ACCM. Il ajoute qu'il est également impératif de revoir la réparti-

tion des frais et la clé de répartition qui s'élève à 4%. Cette clé de répartition est inéquitable car Icogne possède que très peu de surfaces commerciales et ne bénéficie que très peu des retombées directes liées au tourisme.

M. Gaston Bagnoud propose un calcul de répartition basé sur le chiffre actuel de la population qui devrait être pondéré par la prise en compte des surfaces commerciales ainsi que du revenu par tête de population.

Le Président a pris note des remarques de **M. Gaston Bagnoud**.

Concernant la rénovation et l'agrandissement du home Foyer Christ-Roi, **M. Gaston Bagnoud** propose que les trois communes nomment un « surveillant contraire », à savoir une personne chargée de surveiller les travaux afin que les budgets soient respectés.

M. Gaston Bagnoud craint que les budgets soient dépassés et que l'on arrive à une situation financière catastrophique.

Pour répondre à cette demande **le Président** passe la parole à **Mme Marie-Claire**, membre du Conseil de Fondation.

Mme Marie-Claire Combe informe que M. Joseph Cordonier a été mandaté par les trois communes pour surveiller les travaux d'agrandissement et d'extension du home Foyer le Christ-Roi.

M. Gaston Bagnoud répond qu'à sa connaissance M. Joseph Cordonier est sous contrat avec le bureau d'architecture dans le cadre de ce projet.

Mme Marie-Claire Combe répond qu'elle prendra les renseignements nécessaires afin de savoir s'il existe un contrat entre M. Joseph Cordonier et le bureau d'architecture en charge des travaux. **Mme Marie-Claire Combe** ajoute qu'une commission composée d'élus mais également des techniciens communaux a été formée dans le cadre de ce projet. Le rôle de cette commission est également de faire en sorte que les budgets soient respectés et que tout se passe dans les règles de l'art.

M. Gérard Mayor intervient et insiste qu'il est nécessaire de s'assurer de l'indépendance de M. Joseph Cordonier.

Mme Gabrielle Nanchen demande à ce que le sentier autour de la chapelle d'Icogne soit mieux éclairé. Il arrive parfois que ce secteur soit privé d'éclairage à 22h00. Elle souligne également qu'il serait judicieux également de vérifier l'extinction pour la régler à minuit.

Le Président prend note de cette remarque et le nécessaire sera fait pour remédier à ce problème.

Mme Gabrielle Nanchen demande également où en est le projet de la construction de la maison d'Adrien.

Mme Marie-Claire Combe répond que suite à l'arrêt des travaux en juillet 2018, une dizaine de séances de conciliation ont eu lieu et de son point de vue, l'ensemble des protagonistes souhaitent que le dossier soit débloqué.

Mme Marie-Claire Combe ajoute que le dossier sera publié en janvier 2020 et que les personnes concernées seront avisées.

M. Gaston Bagnoud demande si le Conseil communal peut ordonner la démolition et la remise en état ?

Mme Marie-Claire Combe répond que le Conseil communal peut ordonner la démolition mais que cette procédure est très longue. Elle informe que l'enveloppe global du bâtiment n'a pas été modifiée et que le souhait des parties-prenantes à ce dossier ont tout intérêt à ce que ce projet se réalise.

M. Hubert Gay demande quels sont les délais ?

Mme Marie-Claire Combe répond que seuls les voisins peuvent s'opposer au projet.

M. Rodolphe Imhoof intervient et informe que la Municipalité pourrait faire opposition en tant que propriétaire d'une parcelle voisine au projet.

Mme Erika Praplan demande où en est le dossier des zones 30 dans le secteur des Essampilles à la Route de Mayens. Ce dossier a été finalisé en 2018 avec la pose de gendarmes couchés. Durant l'hiver 2018-2019 les gendarmes couchés ont été enlevés et n'ont depuis plus jamais été posés.

Le Président prend note de cette remarque et n'est pas au courant que les gendarmes couchés n'ont pas été remis après l'hiver 2018-2019.

Mme Erika Praplan rend attentive le Conseil communal que la commune de Lens va subventionner la pose de panneaux solaires sur les toits des maisons. **Mme Erika Praplan** demande si la commune d'Icogne prévoit également de subventionner la pose de panneaux solaires sur les maisons.

M. Olivier Duchoud répond que le projet Group-it est chargé d'étudier s'il est possible d'installer des panneaux solaires sur les toits des particuliers. Si l'étude est concluante et que la possibilité existe, la pose et l'installation des panneaux photovoltaïques est à la charge des particuliers.

M. Olivier Duchoud encourage les membres de l'assemblée à s'inscrire au projet Group-it pour bénéficier gratuitement de cette étude.

M. Olivier Duchoud précise que la commune d'Icogne dans le cadre du programme bâtiment subventionne le changement des fenêtres, l'isolation des toits, le changement du chauffage et que de ce fait la commune d'Icogne subventionne déjà passablement l'économie d'énergie.

M. Olivier Duchoud conclut qu'un projet similaire à Group-it basé sur le modèle de la commune de St-Martin avait été discuté au sein de la commission communale de l'Energie. Par la suite, les communes de Lens et Crans-Montana se sont intéressées au concept et le projet Group-it a vu le jour dans le cadre de l'ACCM.

M. Gérard Mayor intervient en motivant le Conseil communal à se « lancer à fond » dans les énergies renouvelables et dans le photovoltaïque. Selon lui la planète ne peut plus attendre. **M. Gérard Mayor** demande à ce que la Municipalité inscrive CHF 50'000.- à CHF 100'000.- sur le plan quadriennal pour encourager les énergies renouvelables et que des panneaux photovoltaïques soient posés sur le toit des maisons d'Icogne.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clos la séance à 20h40.

Icogne, le 16 décembre 2019

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen